

## Video prise en classe et portable confisqué...

Par **camille48**, le 15/12/2008 à 17:14

Bonjour,

Le prof étant en retard, nous nous amusions dans la classe, une élève a dessiner un dessin obscène (un pénis) sur le tableau, j'ai allumé mon téléphone portable et j'ai filmer le dessin puis l'élève en question.

Je lui ai fait croire que je l'avais envoyé a des personnes (ce que je n'avais pas fait), a la fin du cours elle est allé voir le CPE et a demandé comment porter plainte. J'ai expliquer a l'évève que c'était une blague et que personne n'as reçu la vidéo. Le CPE n'as rien voulu dire et demande un passage chez le colonel pour avoir une sanction (je suis en lycée militaire). Le motif étant : diffusion de vidéo par téléphonie mobile ou internet (alors que je ne l'ai pas diffusé). La vidéo a meme été effacé.

Le portable a de meme été confisqué.

Que puis je faire pour annulé cette sanction (qui peut etre un renvoi de l'établissement)?  
Combien de temps on t'il le droit de garder le téléphone?

Merci de vos réponce